

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2017



SOMMAIRE

1 - Les indicateurs techniques	4
1.1 - La collecte des déchets ménagers	4
1.1.1 - Le territoire de La Haye	4
1.1.2 - Le territoire de Lessay	5
1.1.3 - Le territoire de Périers	6
1.1.4 - Les tonnages	8
1.2 - Les opérations de traitement	10
1.2.1 - Les unités de traitement	10
1.2.2 - Les tonnages de déchets valorisés	11
1.3 - Divers	11
1.3.1 - Collectes diverses	11
1.3.2 - Communication	11
2 - Les indicateurs financiers	12
2.1 - Les modalités d'exploitation	12
2.2 - Les dépenses et leurs financements	13
2.2.1 - Les dépenses de fonctionnement	13
2.2.2 - Les recettes de fonctionnement	14
2.2.3 - L'investissement	14
2.2.4 - Synthèse	14
3 - L'harmonisation du service	15
3.1 - Composteurs	15
3.2 - Déchetteries	15
3.3 - Financement du service	15
3.3. Divers	15

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et conformément à l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016, les Communautés de Communes de La Haye du Puits, du Canton de Lessay et Sèves-Taute, ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 pour créer la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM).

Le nouveau territoire compte 23 060 habitants (population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2017) répartis de la manière suivante :

- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits, ci-après dénommé « le territoire de La Haye », compte 6 905 habitants répartis sur les 7 communes suivantes : Doville, La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, La Haye du Puits, Mobecq, Montgardon, Saint Rémy des Landes, Saint Synphorien le Valois et Surville), Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétot Sainte Suzanne et Saint Jores), Neufmesnil, Saint Nicolas de Pierrepont, Saint Sauveur de Pierrepont et Varenguebec ;
- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, ci-après dénommé « le territoire de Lessay », compte 10 237 habitants répartis sur les 12 communes suivantes : Anneville sur Mer, Bretteville sur Ay, Créances, La Feuillie, Geffosses, Laulne, Lessay (Angoville sur Ay et Lessay), Millières, Pirou, Saint Germain sur Ay, Saint Patrice de Claids et Vesly;
- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute, ci-après dénommé « le territoire de Périers », compte 5 918 habitants répartis sur les 12 communes suivantes : Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Le Plessis Lastelle, Marchésieux, Nay, Périers, Raids, Saint Germain sur Sèves, Saint Martin d'Aubigny et Saint Sébastien de Raids.



La Communauté de Communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets sur les territoires de La Haye et de Lessay. Les compétences « traitement des ordures ménagères, transport et traitement des déchets ménagers recyclables » et « transport et traitement des déchets collectés en déchetterie » de l'ancienne Communauté de Communes de Sèves-Taute ont été transférées au Syndicat Mixte du Point Fort. La Communauté de Communes exerce donc uniquement la compétence « collecte et transport des ordures ménagères » sur le territoire de Périers.

Cette compétence est en partie déléguée à des prestataires privés : les sociétés GDE, Le Goff, Lenoël, Lesigne, SEDE Environnement, SNN, SPEN, SPHERE, Yves Madeline et au Syndicat Mixte du Point Fort. Les marchés relatifs aux déchets arrivent à échéance le 31 décembre 2017, 2018 ou 2019.

1 - Les indicateurs techniques

1.1 - La collecte des déchets ménagers

1.1.1 - Le territoire de La Haye

1.1.1.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (hors verre) se fait en porte à porte du mardi au samedi, avec une fréquence variant d'une à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule de la manière suivante :

Commune et commune déléguée	Jour de collecte
Baudreville, Bolleville, Glatigny, Montgardon, Saint Rémy des Landes, Surville	Mardi matin
La Haye du Puits, Mobecq, Saint Symphorien le Valois	Mercredi matin
Doville, Neufmesnil, Saint Nicolas de Pierrepont, Saint Sauveur de Pierrepont, Varenguebec	Jeudi matin
Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores	Vendredi matin
La Haye du Puits, Saint Symphorien le Valois	Samedi matin

La collecte se fait en sacs, concernant les déchets recyclables (hors verre). Les sacs fournis par la Communauté de Communes sont translucides bleus de 50 litres pour les corps plats (papiers) et jaunes de 100 litres pour les corps creux (emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) ; ou en bacs ou en poubelles traditionnelles (pour les ordures ménagères résiduelles uniquement).

La collecte a lieu en benne bi-compartimentée, les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables (hors verre) sont alors ramassés simultanément : une semaine sur trois pour les ordures ménagères résiduelles et les corps plats et deux semaines sur trois pour les ordures ménagères résiduelles et les corps creux.

Le verre est collecté en apport volontaire, 35 conteneurs (31 aériens et 4 enterrés) sont répartis sur le territoire. Tous les conteneurs sont collectés une fois par mois, une partie de ces conteneurs est collectée tous les 15 jours.

La collecte des ordures ménagères est assurée par la société SPEN.

La collecte du verre est assurée par la société SPHERE, celle des corps plats et des corps creux par les société SPEN.

1.1.1.2 - La déchetterie

La déchetterie de La Haye du Puits est située ZI La Canurie - La Haye du Puits - 50250 La Haye.

Les particuliers munis d'une carte d'accès sont acceptés gratuitement.

Les professionnels (commerçants et artisans) de moins de 10 salariés domiciliés ou ayant un chantier sur le territoire de la Communauté de Communes et munis d'une carte d'accès sont acceptés uniquement pour certains déchets et aux tarifs suivants : déchets verts 71,50 € la tonne, encombrants 148,50 € la tonne, bois 143 € la tonne, gravats inertes 27,50 € la tonne, ferrailles et cartons gratuits.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :

- lundi, mardi et jeudi : 13h30 à 17h50 ;
- mercredi et samedi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h50.

La déchetterie possède 9 quais :

- déchets verts : 2 bennes de 30 m³ pour les branchages et 1 benne de 20 m³ pour les tontes,
- encombrants: 2 bennes de 30 m³;
- ferrailles: 1 benne de 30 m³;
- bois : 1 benne de 30 m³ ;

- gravats inertes: 1 benne de 15 m³;
- cartons: 1 benne couverte (capots rigides amovibles) de 30 m³.

La déchetterie possède en haut de quai un local destiné à recevoir les déchets diffus spécifiques (DDS), un abri sous lequel sont essentiellement stockés les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et quelques DDS, des conteneurs destinés au verre et aux textiles.

Une benne pour le mobilier et des « big-bag » destinés à l'amiante sont situés en bas de quai.

La déchetterie est équipée d'un local gardien, d'un local technique et d'un compacteur.

Une partie des branchages est déposée directement sur une plateforme située à proximité de la déchetterie.

Le gardiennage de la déchetterie est effectué en régie.

La mise à disposition et le transport des bennes et contenants destinés à l'amiante, sont effectués par la société SPEN. La mise à disposition des contenants et le transport des DDS est effectué par la société Yves Madeline.

La mise à disposition des contenants et le transport du mobilier, des DEEE, des tubes néons et lampes, des piles, sont effectués gratuitement dans le cadre des conventions ou contrats avec des éco organismes.

1.1.2 - Le territoire de Lessay

1.1.2.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait en porte à porte du lundi au samedi, avec une fréquence variant d'une à trois fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule actuellement de la manière suivante :

Commune et commune déléguée	Jour de collecte	Jour de collecte supplémentaire vacances scolaires (printemps et été)
Angoville sur Ay, Geffosses	Lundi matin	
Anneville sur Mer	Lundi matin	Jeudi matin (été seulement)
Bretteville sur Ay	Lundi après-midi	Jeudi après-midi (été seulement)
Créances	Mardi et samedi matin	
La Feuillie	Jeudi matin	
Laulne, Saint Patrice de Claids, Vesly	Mercredi matin	
Lessay	Mardi et vendredi matin	
Millières	Mercredi après-midi	
Pirou bourg	Lundi et jeudi matin	
Pirou plage	Lundi et jeudi matin	Lundi, mercredi et vendredi matin (à la place de jeudi matin)
Saint Germain sur Ay	Lundi et vendredi matin	Mercredi matin

La collecte se fait en sacs, en bacs ou en poubelles traditionnelles.

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont ensuite déposées dans 3 bennes de 30 m3 sur le quai de transfert de la Communauté de Communes situé Route de Montsurvent - 50190 Périers.

Les déchets recyclables sont collectés en apport volontaire. La fréquence de collecte des conteneurs verre et déchets recyclables hors verre (papiers, emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) est adaptée aux taux de remplissage et aux variations saisonnières. Les 61 conteneurs verre aériens répartis sur le territoire sont collectés d'une fois par mois à une fois par semaine selon les communes. Les 105 conteneurs aériens destinés aux déchets recyclables (hors verre) répartis sur le territoire sont collectés d'une fois par mois à deux fois par semaine selon les communes. Les collectes ont lieu du lundi au vendredi.

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie sur les communes d'Anneville sur Mer, Bretteville sur Ay, La Feuillie, Geffosses, Laulne, Lessay, Millières, Saint Patrice de Claids et Vesly.

La collecte des ordures ménagères est effectuée par la société Lesigne sur les communes Créances, Pirou et Saint Germain sur Av.

Le transport des ordures ménagères est assuré par la société Le Goff.

La collecte des déchets recyclables est effectuée par la société SPHERE.

1.1.2.2 - La déchetterie

La déchetterie de Créances est située Parc d'Activités de la Côte Ouest - 50710 Créances.

Elle est ouverte aux particuliers et aux professionnels autorisés : artisans, commerçants, associations et collectivités domiciliés ou ayant un chantier sur le territoire formé par les 12 communes du territoire de Lessay.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :

- hiver (1^{er} octobre au 31 mars) :
 lundi : 13h30 à 17h00 ;
 mardi : 9h00 à 12h00 ;
 - o mercredi, vendredi et samedi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 ;
- été (1^{er} avril au 30 septembre) :
 - o lundi mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00.

La déchetterie possède 10 quais et 12 bennes :

- déchets verts : 3 bennes de 30 m³ pour les branchages et 1 benne de 30 m³ pour les tontes ;
- encombrants: 2 bennes de 30 m³;
- ferrailles: 1 benne de 30 m³;
- bois de classe A : 1 benne de 30 m³;
- bois de classe B: 1 benne de 30 m³;
- gravats inertes: 2 bennes de 15 m³;
- cartons: 1 benne couverte (capots rigides amovibles) de 30 m³.

La déchetterie possède en haut de quai un local destiné à recevoir les déchets diffus spécifiques (DDS).

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le conteneur destiné aux huiles de vidange usagées, la benne destinée à l'amiante, les conteneurs pour les déchets recyclables et les textiles sont situés en bas de quai.

Elle est équipée d'un local gardien, d'un local technique, d'un pont bascule, d'un tractopelle et d'un hangar dans lequel le gardien stocke quelques déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et DDS.

Le gardiennage de la déchetterie est effectué en régie.

La mise à disposition et le transport des bennes sont effectués par les sociétés SNN et SPHERE.

La mise à disposition des contenants et le transport des DDS sont effectués par les sociétés GDE et Yves Madeline.

La mise à disposition des contenants et le transport des DEEE, des tubes néons et lampes, des piles, sont effectués gratuitement dans le cadre des conventions ou contrats avec des éco organismes.

1.1.3 - Le territoire de Périers

1.1.3.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait en porte à porte du lundi au samedi, avec une fréquence variant d'une fois à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule actuellement de la manière suivante :

Commune	Jour de collecte
Marchésieux	Lundi matin
Périers centre	Mardi et samedi matin
Gonfreville, Gorges, Le Plessis Lastelle, Nay	Mercredi matin
Feugères, Saint Martin d'Aubigny	Jeudi matin
Auxais, Périers campagne, Raids, Saint Germain sur Sèves, Saint Sébastien de Raids	Vendredi matin

La collecte se fait en sacs, en bacs ou en poubelles traditionnelles.

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont ensuite déposées dans 2 bennes de 30 m3 sur le quai de transfert de la Communauté de Communes situé Route de Montsurvent - 50190 Périers.

La fréquence de collecte des conteneurs verre, corps plats (papiers) et corps creux (emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) est adaptée aux taux de remplissage.

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie excepté sur la commune de Saint Sébastien de Raids où elle est effectuée par la société Lenoël.

Le transport des ordures ménagères est effectué par la société Le Goff.

La collecte des déchets ménagers recyclables est déléguée au Syndicat Mixte du Point Fort.

1.1.3.2 - La déchetterie

La déchetterie de Périers est située ZI Route de Carentan - 50190 Périers.

Elle est ouverte aux particuliers (des communes du territoire du Syndicat Mixte du Point Fort en plus de ceux du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche) et aux professionnels.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :

- lundi et vendredi : 14h00 à 18h00 ;
- mercredi : 9h00 à 12h00 ;
- samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

Les déchets acceptés sont les encombrants, la ferraille, les gravats, les déchets verts, les cartons, le bois, les déchets diffus spécifiques (DDS), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)...

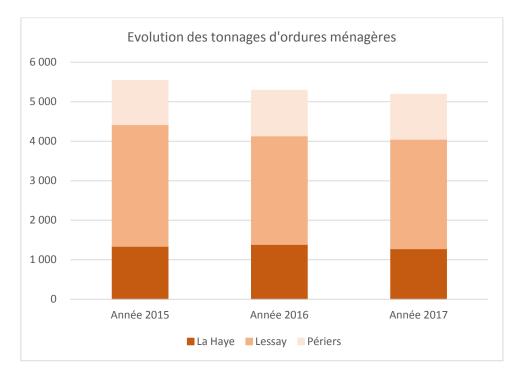
La gestion de la déchetterie est déléguée au Syndicat Mixte du Point Fort.

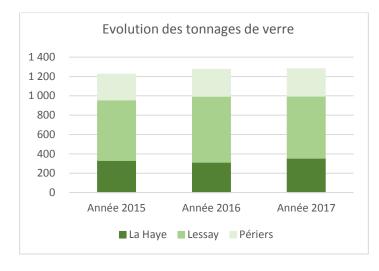
1.1.4 - Les tonnages

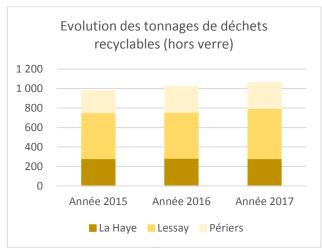
1.1.4.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Tonnages annuels de déchets collectés

		Année 2015	Année 2016	Année 2017	Evolution 2017/2016
Ordures ménagères		5 536,46	5 284,98	5 186,40	-1,9%
Déchets recyclables	verre	1 224,00	1 273,72	1 281,23	0,6%
	déchets recyclables (hors verre)	979,66	1 024,23	1 061,01	3,6%
	total	2 203,66	2 297,95	2 342,24	1,9%
Total		7 740,12	7 582,93	7 528,64	-0,7%



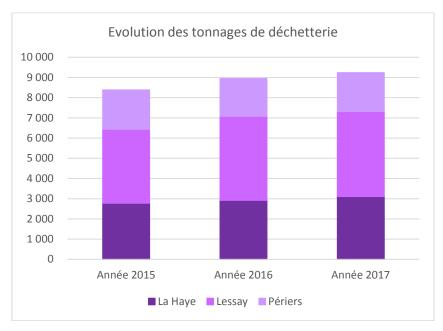


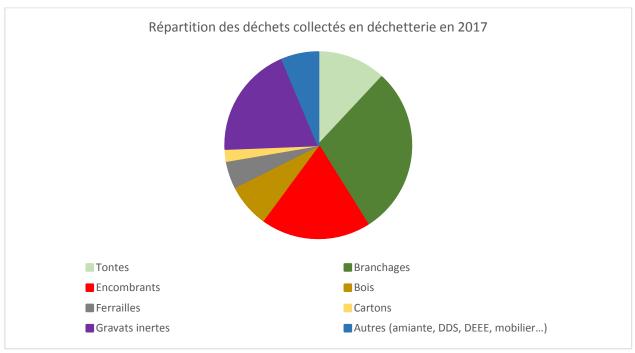


1.1.4.2 - Les déchetteries

Tonnages annuels de déchets collectés

		Année 2015	Année 2016	Année 2017	Evolution 2017/2016
	Tontes	960	1 123	1 105	-1,6%
	Branchages	2 567	2 782	2 693	-3,2%
	Encombrants	1 555	1 666	1 754	5,2%
Déchetterie	Bois	655	677	692	2,2%
	Ferrailles	335	382	434	13,6%
	Cartons	172	187	191	2,1%
	Gravats inertes	1 810	1 648	1 783	8,2%
	Autres (amiante, DDS, DEEE, mobilier)	327	478	584	22,1%
Total		8 381	8 943	9 235	3,3%





1.2 - Les opérations de traitement

1.2.1 - Les unités de traitement

Le traitement des déchets effectué par la SPHERE (verre du secteur de La Haye, déchets recyclables du secteur de Lessay, ferrailles et gravats inertes du secteur de La Haye, déchets verts, encombrants, bois, gravats inertes et amiante du secteur de Lessay) :

- regroupement du verre sur les plateformes de Lingreville et de Brix avant reprise par le repreneur désigné par la collectivité ;
- caractérisations des déchets recyclables (hors verre), tri et conditionnement de ces déchets dans le centre de tri de Donville les Bains avant reprise des différents matériaux par les repreneurs désignés par la collectivité ;
- tri et broyage des ferrailles à Donville les Bains puis valorisation matière ;
- dépôt des gravats inertes dans les carrières de Neveu et Compagnie à Doville et de SNEH Matériaux à Muneville le Bingard ;
- broyage et compostage des déchets verts (tontes et branchages) dans l'installation de monsieur Langlois à Denneville puis épandage local du compost ;
- enfouissement des encombrants dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de la SPEN au Ham :
- broyage du bois dans les installations de Bio Combustible à Orval et de la SPEN au Ham puis valorisation énergétique ;
- enfouissement de l'amiante dans l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Bordini à Louvigné du Désert.

Le traitement des déchets effectué par la SPEN (encombrants, bois, cartons et amiante du secteur de La Haye) :

- enfouissement des encombrants dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Ham;
- broyage du bois au Ham puis valorisation énergétique ;
- tri des cartons au Ham avant reprise par le repreneur désigné par la collectivité ;
- enfouissement de l'amiante dans l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) du Ham.

Le traitement des déchets effectué par le Syndicat Mixte du Point Fort (ordures ménagères, corps plats et corps creux du secteur de La Haye) :

- caractérisations des corps plats et des corps creux, tri et conditionnement de ces déchets dans le centre de tri de Cavigny avant reprise des différents matériaux par les repreneurs désignés par la collectivité ;
- méthanisation des ordures ménagères dans l'installation située à Cavigny.

Le traitement des déchets effectué par Le Goff (ordures ménagères de Lessay) :

- enfouissement des ordures ménagères dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de la SPEN au Ham.

Le traitement des déchets effectué par SNN (cartons et ferrailles du secteur de Lessay) :

- tri des cartons et des ferrailles dans l'installation de la SIREC à Périers puis valorisation matière.

Le traitement des déchets effectué par SEDE Environnement (déchets verts du secteur de La Haye) :

- broyage et compostage des déchets verts (tontes et branchages) dans l'installation de monsieur Digard à Les Veys puis épandage local du compost.

Le traitement des déchets effectué par GDE (batteries du secteur de Lessay) :

- regroupement des batteries à Yvetot Bocage avant valorisation.

Le traitement des déchets effectué par Yves Madeline (DDS des secteurs de La Haye et de Lessay) :

 regroupement des déchets diffus spécifiques à Flers ou Blainville de l'Orne puis élimination dans des centres agréés à Sandouville ou Limay.

Le traitement des ordures ménagères, le tri des déchets ménagers recyclables et la gestion de la déchetterie du secteur de Périers sont délégués au Syndicat Mixte du Point Fort.

Le mobilier usagé collecté est trié par matière pour être recyclé ou valorisé sous forme d'énergie

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont triés, démantelés et recyclés dans des filières agréées. Les piles sont triées, détoxiquées et incinérées. Les huiles sont régénérées.

1.2.2 - Les tonnages de déchets valorisés

La valorisation matière des matériaux issus de la collecte sélective (secteur de La Haye et de Lessay)

Matériaux	Repreneur	Tonnage	Kg par habitant
Acier	Arcelor	24	1,40
Aluminium	Affimet	3	0,19
Briques alimentaires	SCA	12	0,71
Cartonnettes	Europac	90	5,26
Papiers	UPM et SPHERE	498	29,04
Plastiques	Valorplast	91	5,32
Verre	OI Manufacturing	942	54,93
Total		1 660	96,85

La différence entre le tonnage de déchets valorisés et le tonnage de déchets collectés est due aux refus de tri et aux stocks présents sur le centre de tri.

Les refus de tri sont les déchets présents dans les sacs translucides jaunes et bleus ou dans les conteneurs déchets recyclables hors verre qui ne correspondent pas aux prescriptions techniques minimales demandées par les repreneurs de matériaux. Il s'agit le plus souvent d'erreur de tri de la part des habitants (emballages en plastiques autres que les bouteilles et les flacons, mouchoirs en papier, couches...).

En 2017, 109 tonnes de refus de tri ont été enfouis soit environ 14 % du tonnage de déchets recyclables (hors verre) collecté.

La valorisation des matériaux issus des déchetteries (secteur de La Haye et de Lessay)

Matériaux	Repreneur	Tonnage	Type de valorisation
Bois	UPM et IDEX	621	Energétique
Cartons	Europac et SNN	146	Matière
Déchets verts	Entreprises locales	3 086	Agricole
Ferrailles	SPHERE et SNN	341	Matière
Total		4 195	

1.3 - Divers

1.3.1 - Collectes diverses

Des conteneurs destinés à la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) sont répartis sur le territoire de la Communauté de Communes. L'association AFERE récupère ces TLC qui sont ensuite triés : les moins usagers sont remis en vente dans les boutiques de l'association, les plus usagers sont envoyés près de Caen pour être réutilisés en chiffons ou servir d'isolants.

Une collecte de consommables d'imprimantes, de télécopieurs est mise en place à la Communauté de Communes. La société Conibi récupère ces déchets.

1.3.2 - Communication

Un calendrier sur lequel figurent les jours de collecte des déchets, les consignes de tri, les horaires de déchetterie et des informations sur différents déchets a été distribué à tous les habitants.



2 - Les indicateurs financiers

2.1 - Les modalités d'exploitation

La Communauté de Communes a passé plusieurs marchés de prestation de service pour la collecte et le traitement des déchets ménagers avec les sociétés GDE, Le Goff, Lenoël, Lesigne, SEDE Environnement, SNN, SPEN, SPHERE, Yves Madeline et avec le Syndicat Mixte du Point Fort.

Ces marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2017, 2018 ou 2019.

Les marchés sont les suivants :

- secteur de La Have:
 - o collecte transport et traitement des déchets des ménages :
 - lot 1 : collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (hors verre),
 - lot 2 : collecte en apport volontaire du verre,
 - lot 3 : traitement des ordures ménagères résiduelles,
 - lot 4 : tri des déchets recyclables (hors verre) ;
 - o gestion de la déchetterie de La Haye du Puits :
 - lot 1 : mise à disposition et transport des bennes de la déchetterie,
 - lot 2 : traitement des déchets verts,
 - lot 3: traitement des encombrants,
 - lot 4: traitement des ferrailles,
 - lot 5 : traitement du bois,
 - lot 6: traitement des gravats inertes,
 - lot 7 : traitement des cartons ;
 - o mise à disposition de contenants, transport et traitement de l'amiante ;
 - o mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques ;
- secteur de Lessay:
 - o collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Créances, Pirou et Saint Germain sur Ay :
 - lot 1 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Créances,
 - lot 2 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Pirou,
 - lot 3 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Saint Germain sur Ay ;
 - o collecte, transport et traitement des déchets collectés en déchetterie et en point d'apport volontaire :
 - lot 1 : cartons,
 - lot 2 : bois valorisables (classe A),
 - lot 3: tout-venant, encombrants,
 - lot 4 : déchets verts : tontes de pelouse, déchets de jardin, coupe de l'année,
 - lot 5 : branchages,
 - lot 6 : gravats inertes,

- lot 7 : ferrailles,
- lot 8 : batteries,
- lot 9 : déchets Ménagers Spéciaux (DMS),
- lot 10 : déchets d'amiante-ciment,
- lot 11 : collecte des conteneurs d'apport volontaire dédiés à la collecte sélective des emballages ménagers recyclables et des papiers,
- lot 12 : tri et conditionnement des déchets valorisables et mises à disposition des repreneurs désignés ;
- o transport et traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Lessay.

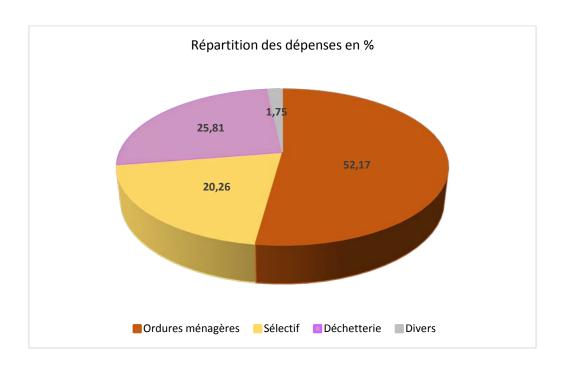
• secteur de Périers :

- o transport de déchets ménagers et assimilés du quai de transfert de Périers au site de traitement à Cavigny,
- o convention relative à l'exécution du service de ramassage des ordures ménagères à compter du 1er janvier 2016.

2.2 - Les dépenses et leurs financements

2.2.1 - Les dépenses de fonctionnement

		Dépenses en € TTC
	Prestations de service	722 928
	Participation SMPF	97 092
Oudernoonsémonèmo	Personnel CC	233 699
Ordures ménagères	Camions	105 219
	Divers	7 239
	Total	1 166 177
	Prestations de service	342 984
Dáchata raguelablas	Participation SMPF	94 058
Déchets recyclables	Divers	15 900
	Total	452 942
	Prestations de service	349 215
	Participation SMPF	112 262
Déchetterie	Personnel CC	94 100
	Divers	21 288
	Total	576 865
	Personnel	35 099
Divers	Autres	4 063
	Total	39 162
Total		2 235 146



2.2.2 - Les recettes de fonctionnement

	Recettes en € TTC
TEOM	2 102 013
Redevance habitations légères	121 612
Soutiens éco organismes et reprise matériaux	369 238
Divers	32 177
TOTAL	2 625 040

2.2.3 - L'investissement

Un investissement de 1 080 € a été réalisé en 2017 pour l'achat de conteneurs de tri.

2.2.4 - Synthèse

Comparatif avec l'année précédente par secteur

Fonctionnement en €TTC		nt en FTTC La Haye		Les	Lessay		Périers		Total		Evolution
		Année 2016	Année 2017	Année 2016	Année 2017	Année 2016	Année 2017	Année 2017	Année 2016	Année 2017	2017/2016
Ordures	Dépenses	373 373	284 628	537 022	476 268	293 345	179 175	226 106	1 203 740	1 166 177	-3,1%
ménagères	Recettes	0	0	2 200	0	17 935	19 071	0	20 135	19 071	-5,3%
Déchets	Dépenses	156 494	184 278	146 860	172 134	93 120	96 530	0	396 474	452 942	14,2%
recyclables	Recettes	101 098	129 354	146 332	167 446	0	0	0	247 430	296 800	20,0%
Déchetterie	Dépenses	196 430	148 707	281 157	221 373	111 144	115 373	91 412	588 731	576 865	-2,0%
Dechetterie	Recettes	36 442	34 799	40 216	46 268	915	857	0	77 573	81 924	5,6%
Divers	Dépenses	28 910	707	14 722	879	1 233	0	37 576	44 865	39 162	-12,7%
Divers	Recettes	627 636	22 535	1 087 193	101 482	472 701	0	2 103 228	2 187 530	2 227 245	1,8%
	Dépenses	755 207	618 320	979 761	870 654	498 842	391 078	355 094	2 233 810	2 235 146	0,1%
Total	Recettes	765 176	186 688	1 275 941	315 196	491 551	19 928	2 103 228	2 532 668	2 625 040	3,6%
	Résultat	9 969	-431 632	296 180	-555 458	-7 291	-371 150	1 748 134	298 858	389 894	30,5%

^{*} Répartition approximative par service de la contribution au Syndicat Mixte du Point Fort et recettes éco organismes et repreneurs incluses.

3 - L'harmonisation du service

Depuis la fusion, une réflexion est menée sur la gestion des déchets dans le but d'harmoniser le service. Plusieurs propositions ont déjà été retenues.

3.1 - Composteurs

Des composteurs individuels sont mis à disposition des habitants de l'ensemble du territoire moyennant une participation financière (15 € pour un composteur en plastique de 320 litres, 35 € pour un composteur en plastique de 800 litres, 27 € pour un composteur en bois de 400 litres et 39 € pour un composteur en bois de 820 litres).





3.2 - Déchetteries

Les usagers du nouveau territoire ont dorénavant accès aux 3 déchetteries du territoire. Un règlement intérieur unique permettra d'harmoniser le fonctionnement des déchetteries communautaires de Créances et de La Haye du Puits, gérées par la COCM.

3.3 - Financement du service

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le zonage concernant cette taxe a été modifié.

3.3 - Divers

Une réflexion sur l'harmonisation des consignes de tri et du mode de collecte des déchets recyclables a également été menée.

En effet, la loi de transition énergétique de 2015 généralise l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique à l'horizon de 2022 et fixe comme objectif en 2025 la valorisation de 65 % des déchets non dangereux, non inertes.

Le parc des centres de tri actuels nécessite donc une évolution afin d'être modernisé et davantage industrialisé en particulier pour rendre possible le tri d'un flux entrant qui va évoluer en volume, mais également dans sa composition.

Une étude territoriale de la fonction de tri englobant le département de la Manche, une partie du Calvados et de l'Orne a donc été menée pour fournir l'ensemble des éléments d'aide à la décision aux élus afin d'identifier, parmi plusieurs scénarios, le scénario optimal d'organisation du tri pour le déploiement de l'extension des consignes de tri à l'échelle de ce territoire.